

DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES DCP

Bilbao (Espagne), 14-16 mars 2016

1 Ouverture de la réunion

M. Helguilè Shep, co-Président du groupe de travail sur les DCP, a ouvert la réunion et a rappelé aux participants (**Appendice 2**) les objectifs du groupe de travail. Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT, M. Driss Meski, a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de l'ICCAT.

2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

Le Président du groupe de travail a présenté l'ordre du jour final de la réunion, qui a été adopté par le groupe de travail (**Appendice 1**). Le Secrétaire exécutif a expliqué les modalités prévues pour la réunion.

3 Désignation du rapporteur

Les participants suivants ont accepté d'assumer la tâche de rapporteurs pour les divers points du rapport :

<i>Point</i>	<i>Rapporteur</i>
1-3	Paul de Bruyn
4-6	Michelle Sculley
7	David Die, Jon Lopez
8	Justin Konan

4 Examen des informations soumises par les CPC conformément aux dispositions relatives aux DCP figurant dans les mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT

Au cours de la réunion, plusieurs documents et quelques présentations ont été fournis par les participants et ont fait l'objet de discussions par le groupe de travail (**Appendice 3**).

Une présentation a été faite sur la rétention des prises accessoires afin d'éviter le gaspillage des ressources halieutiques (SCRS/2016/017), constatant l'importance des prises accessoires débarquées par les senneurs à Abidjan. Il a été fait remarquer que le volume annuel moyen du poisson vendu sur le marché local par les principaux senneurs thoniers opérant dans l'Atlantique Est (UE-France, UE-Espagne et Ghana) représente la moitié du total des prises accessoires annuelles de la pêcherie de thonidés tropicaux (21.582 t pour toutes les espèces de poissons) qui pourrait être utilisé par les populations locales et que la capacité d'absorption de ce marché demeure élevée si l'on considère les caractéristiques du marché en Côte d'Ivoire. On a fait remarquer que l'ICCAT est la seule ORGP thonière qui n'a pas d'exigence de rétention des thonidés ; or, environ 50% des petits thons capturés sont retenus pour être vendus sur les marchés locaux ou pour être consommés par les pêcheurs.

Une présentation a été faite sur les résultats obtenus dans le cadre du projet de recherche de l'UE : Prise, effort et impacts écosystémiques de la pêche sous DCP (CECOFAD SCRS/2016/030). Le projet CECOFAF visait à améliorer la compréhension de l'utilisation des dispositifs dérivants de concentration du poisson (DCP dérivants) dans les pêcheries de senneurs thoniers tropicaux qui opèrent dans les écosystèmes en haute mer. Ce projet vise à définir une unité d'effort de pêche pour les DCP, standardiser les CPUE pour les DCP et estimer la composition de la capture et les impacts écosystémiques des DCP.

Le groupe a fait remarquer que le travail de standardisation de la prise par unité d'effort des DCP était important à la fois pour la gestion et pour la science. Lorsque l'on réalise des évaluations, il est important de standardiser le taux de capture qui tient compte des changements survenus dans les flottilles afin d'identifier les changements dans le taux de capture qui sont liés à l'abondance. Les changements survenus dans les flottilles de senneurs ont été rapides et complexes et ont empêché le SCRS de standardiser convenablement la CPUE des senneurs malgré l'importance de cette flottille qui représente une grande

proportion de la capture. Il a été noté qu'une bonne coopération s'est établie entre les éléments de la flottille de senneurs de l'UE et que des progrès considérables ont été accomplis pour recueillir les données nécessaires à la réalisation de ces standardisations et pour incorporer les données dans l'évaluation des stocks. Il a été fait remarquer que la flottille ghanéenne est également une composante importante de la capture des senneurs opérant sous DCP et qu'elle a une technique de pêche différente à celle des flottilles de l'Union européenne. Le travail visant à améliorer les statistiques ghanéennes, y compris la coopération entre l'UE et le Ghana, devrait être poursuivi.

On a discuté des effets des prises des senneurs associés opérant sous DCP sur la fonction de l'écosystème dans le golfe de Guinée, en faisant remarquer que la pêcherie sous DCP dans l'Atlantique tropical Est s'est accrue au cours de ces dernières décennies et représente plus de 60% de la prise de thonidés tropicaux des senneurs (SCRS/2016/044). L'utilisation des DCP a suscité des préoccupations en raison de la vaste gamme d'espèces qui sont associées à ces objets flottants et sont capturées en tant que prise accessoire avec les thonidés. Un modèle ECOPATH avec ECOSIM pour le Nord du Golfe de Guinée a été mis au point afin d'étudier les effets de la pêcherie opérant sous DCP sur l'écosystème. En 2015, la Commission a décidé de fermer la pêcherie opérant sous DCP pendant deux mois [Rec 15-01], ce qui, en termes de temps, représenterait une diminution de l'effort de 15%. Même si l'étendue spatiale du modèle du golfe de Guinée présenté englobe une plus vaste zone que la fermeture aux DCP, la stratégie de simulation qui réduisait l'effort des DCP de 25% pourrait être une indication de l'ampleur des changements écosystémiques susceptibles de résulter de la fermeture des DCP.

Le SCRS/P/2016/013 présentait une étude sur le comportement agrégatif de thonidés marqués acoustiquement autour de DCP ancrés qui a servi pour paramétrer un modèle de simulation de la dynamique des populations de concentrations de thonidés à différentes échelles spatiales. L'étude a montré la sensibilité des estimations de l'abondance à différentes hypothèses sur la dynamique des associations, les nombres de DCP, les tailles de la population et l'hétérogénéité des divers DCP. La principale conclusion de cette étude a été qu'il était important de connaître le nombre de DCP.

Le groupe s'est demandé si la distance entre les DCP aurait un impact sur les estimations de l'abondance autour d'eux. Il a été suggéré qu'une distance accrue entre les DCP pourrait entraîner un laps de temps plus long entre les détections et que cet élément pourrait être inclus dans les modèles d'estimation. Il a été fait remarquer que ces estimations de l'abondance n'ont utilisé que les données des DCP équipés d'instruments. Toutefois, les estimations de l'abondance pour les DCP dépourvus d'instruments pourraient être extrapolées en ajoutant des informations sur les DCP provenant des observateurs scientifiques. De surcroît, le modèle suggère que si l'on augmente les DCP, les poissons seront potentiellement davantage dispersés entre eux, ce qui entraînerait une plus faible capture par opération. Il a toutefois été fait remarquer que la capture par opération a augmenté dans l'Atlantique avec l'accroissement du nombre de DCP déployés. Ce phénomène donne à penser que lorsqu'il y a davantage de DCP, les poissons ne sont pas dispersés ou bien que les flottilles sont capables de sélectionner les DCP dotés d'une plus forte biomasse grâce aux informations de l'écho-sondeur.

On a présenté un document (SCRS/2016/040) sur la vérification des meilleures pratiques visant à réduire les impacts des DCP sur la faune capturée accidentellement et de la limitation du nombre de DCP. Le document expliquait la façon dont deux initiatives d'organisations de senneurs thoniers espagnols, ANABAC et OPAGAC, ont contribué à contrôler le nombre de DCP actifs. L'étude s'est centrée sur l'évaluation des effets sur l'écosystème pélagique de : (1) la limitation du nombre de DCP (actuellement en vigueur dans l'océan Indien et qui sera mise en œuvre dans l'océan Atlantique en 2016) et (2) l'application de bonnes pratiques visant à réduire la mortalité de la faune associée aux DCP, ce qui englobe les opérations de remise à l'eau des spécimens et l'emploi de DCP non-emmêlés.

Le présentateur a fait remarquer que les taux de prises accessoires de requins réalisées par les senneurs sont inférieurs à ceux d'autres flottilles. Même si la survie des tortues marines remises à l'eau se rapproche de 100%, la mortalité actuelle des requins capturés accidentellement et remis à l'eau est proche de 80%. Avec la mise en œuvre des meilleures pratiques de remise à l'eau des prises accessoires et la couverture d'observateurs intégrale, des progrès considérables pourraient être réalisés afin de réduire encore davantage la mortalité des requins pendant les activités de pêche.

5 Évaluation de l'emploi des DCP dans les pêcheries de thonidés tropicaux relevant de l'ICCAT et de la contribution relative des DCP à la mortalité par pêche totale dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT

Une présentation a décrit l'adoption, par plusieurs importantes flottilles, de DCP dérivants qui réduisent l'enchevêtrement par le biais d'ateliers destinés aux capitaines et parrainés par l'ISSF (SCRS/2016/054). Depuis 2010, les pêcheurs et les armateurs acceptent peu à peu d'utiliser davantage les DCP non-emmêlants et ce, depuis qu'ils ont appris que certaines flottilles (p.ex. l'Union européenne) emploient désormais à presque 100% des DCP non-emmêlants sans que ce changement n'ait eu de répercussions néfastes sur leurs prises de thonidés.

Le groupe a noté que différentes flottilles ont des définitions différentes des DCP emmêlants et non-emmêlants et il a suggéré que la terminologie utilisée pour décrire les DCP soit standardisée entre toutes les ORGP thonières. Pendant les opérations de pêche, les requins remis à l'eau au début des opérations connaissent un taux de mortalité bien plus faible, mais la survie diminue avec le temps et nombre des requins qui sont hissés à bord sont déjà morts. Si l'on veut réduire la mortalité des requins, il est important de mettre au point une technologie qui permette la libération des requins au début des activités de pêche.

On a fait une présentation (SCRS/P/2016/012) sur l'emploi des bouées échosondeur par les pêcheurs pour estimer la biomasse des espèces de poissons associées aux dispositifs de concentration des poissons dans l'océan Indien. Le but de cette étude était de progresser dans l'amélioration des estimations de la biomasse à l'aide des bouées échosondeur et d'améliorer les algorithmes utilisés par les fabricants de bouées. On propose d'améliorer ces algorithmes en incorporant les nouvelles connaissances sur la distribution verticale et le comportement des espèces à proximité des DCP, ainsi que les nouvelles valeurs de la réponse acoustique des espèces de thonidés.

Il a été noté que même si la recherche présentée utilise une seule fréquence et ne peut pas différencier les espèces, certaines bouées échosondeur en cours de développement emploient des fréquences multiples qui pourraient permettre d'établir la différence entre le listao et les autres espèces de thonidés.

Le document SCRS/2016/039 examinait l'évolution et l'utilisation actuelle des DCP par les différentes flottilles qui opèrent sous DCP dans le monde entier et permettait de mieux comprendre la première expérience sur le terrain axée sur les DCP biodégradables. Les orateurs ont discuté de la dynamique de l'utilisation de différentes conceptions de DCP et de leur implication pour une pêche durable, y compris les DCP non-emmêlants et biodégradables.

Le groupe a noté qu'il était souvent difficile d'obtenir les commentaires des flottilles qui testaient ces matériels car il n'y a aucune garantie que les DCP soient visités à plusieurs reprises par un capitaine, sachant que d'autres navires peuvent retirer le DCP. On ne sait pas combien de temps les DCP demeurent actifs ; toutefois, selon certaines estimations, leur durée d'activité pourrait être de six mois à un an. Des questions ont été posées sur les risques que les DCP non-emmêlants qui emploient du matériel biodégradable deviennent des DCP emmêlants. Jusqu'à présent, on ne dispose pas de suffisamment d'information des essais qui ont été réalisés pour tirer aucune conclusion à ce sujet. Il a également été fait remarquer que les DCP dotés de matériel biodégradable coûtent environ deux fois plus cher que les DCP dépourvus de matériel biodégradable. Toutefois, ces coûts sont négligeables si on les compare aux coûts d'une bouée satellite fixée au DCP.

6 Évaluation des développements survenus dans la technologie des DCP

Le Secrétariat a fourni un résumé des données dont il dispose sur les DCP, telles que requises initialement dans la Rec. 11-01, la Rec. 13-01 et la Rec. 14-01, avec les mesures et exigences supplémentaires en matière de gestion stipulées dans la Rec. 15-01 (SCRS/2016/053). Les informations communiquées au Secrétariat ont été présentées dans des tableaux récapitulés dans ce document et une brève description a été fournie dans le *plan de gestion des dispositifs de concentration des poissons* [FAD-013]. Il a été fait remarquer que ce document était soumis par UE-Espagne comme document de travail mais qu'il n'avait pas été officiellement soumis comme plan de gestion des DCP de la part de l'UE. Une description a été fournie des exigences de déclaration supplémentaires requises en 2016, laquelle a fait l'objet de discussions.

Le plan de gestion des DCP de UE-Espagne a signalé que les pêcheurs peuvent avoir des difficultés à consigner l'information requise étant donné que certaines données ne sont pas faciles à recueillir pendant les activités de pêche. On a suggéré que le carnet de pêche soit révisé afin de faciliter l'enregistrement de ces données.

Le document SCRS/2016/042 présentait une analyse de la méthodologie utilisée pour recueillir les informations des carnets de pêche pour le Plan de gestion des dispositifs de concentration du poisson mené par l'Institut océanographique espagnol (IEO). La conception du carnet de pêche-DCP, la qualité de l'information obtenue et le niveau d'accomplissement de la flotte sont examinés.

Il a été noté que le carnet de pêche inclus dans le document SCRS/2016/053 est un exemple de carnet de pêche qui pourrait être utilisé pour consigner les opérations de pêche sous DCP, mais qu'il ne s'agissait pas du format qui devait être utilisé. On a rappelé au groupe de travail que le SCRS a déjà formulé des recommandations spécifiques concernant les données qui devraient être collectées, et que la Commission avait donné suite à ces recommandations en adoptant la Rec. 13-01. Le projet CECOFAD (SCRS/2016/030) a proposé des facteurs qui pourraient être importants pour standardiser la prise par unité d'effort pour les captures sous DCP ; il faudrait tenir compte de ces facteurs pour décider des données qui doivent être collectées. Il a été fait remarquer qu'il était important de veiller à ce que le volume des données recueillies ne surcharge pas les capitaines des navires.

Le document SCRS/2016/044 qui a été présenté discutait des mesures de gestion potentielles susceptibles d'être mises en œuvre pour réduire les prises de juvéniles de thon obèse et d'albacore réalisées sous DCP. Dans le document, on a rappelé au groupe les mesures de gestion récemment adoptées par la Commission en vue de réduire la mortalité du thon obèse, ainsi que les termes de référence du groupe de travail actuel. L'orateur a exhorté le groupe de travail à solutionner les prises insoutenables de juvéniles de thon obèse réalisées dans les pêcheries de senneurs associées aux DCP dans la zone de la Convention de l'ICCAT, en envisageant de recommander de nouvelles mesures additionnelles de gestion.

En ce qui concerne la suggestion d'établir des limites de capture à la senne pour réduire la mortalité des thonidés juvéniles, le groupe a fait remarquer que l'allocation des quotas de thon obèse pourrait avoir l'effet indirect de limiter la mortalité du thon obèse juvénile associée aux pêcheries de DCP. Le groupe a évoqué l'incertitude scientifique entourant la réduction du nombre de DCP déployés ou le nombre d'opérations avec DCP qui seraient nécessaires pour réduire la mortalité des thonidés juvéniles et soutenir le rétablissement du stock de thon obèse. L'efficacité de toute mesure de gestion visant à réduire la mortalité des thonidés juvéniles avec DCP dépendrait du succès avec lequel celles-ci étaient mises en œuvre. En outre, l'impact environnemental des DCP doit également être considéré lors de la mise en œuvre des recommandations de gestion.

7 Examen des recommandations à la Commission concernant de possibles mesures supplémentaires concernant la gestion et récupération des DCP

Le groupe a convenu qu'il était important de résumer les conclusions auxquelles le groupe est parvenu au cours des deux années de son fonctionnement. À cette fin, le Président du SCRS a élaboré un projet de synthèse de ces résultats dans un document distinct qui a été présenté au groupe de travail sur les DCP pendant la réunion. Le groupe de travail sur les DCP a débattu du document et l'a modifié avant d'adopter une version finale qui sera présentée à la Commission (**Appendice 4**).

À l'issue des discussions sur le document de synthèse, le groupe de travail sur les DCP a préparé une série de recommandations qui seront soumises à la Commission. Celles-ci se trouvent à l'**Appendice 5** du présent rapport.

8 Autres questions

En vertu de la Rec. 15-02, l'ICCAT devrait travailler en 2016 en vue d'organiser une réunion conjointe avec les autres ORGP thonières qui ont leurs propres groupes de travail sur les DCP. L'ICCAT a contacté ces autres ORGP mais elles n'ont pas pu pleinement participer à la présente réunion en raison de conflits de calendrier. Certains participants à la présente réunion participent aux groupes de travail sur les DCP d'autres ORGP et

ont pu fournir des informations sur les progrès réalisés au sein d'autres ORGP, comme on peut le constater par le nombre de présentations se rapportant aux travaux réalisés dans d'autres ORGP, tout particulièrement la CTOI. Des efforts sont encore déployés en vue d'organiser à l'avenir cette réunion des groupes de travail sur les DCP des ORGP thonières.

On a constaté que la réunion avait été fructueuse en grande partie grâce aux discussions productives qui avaient eu lieu et aux contributions constructives de tous les participants. Plusieurs CPC étaient représentées à la réunion ; toutefois, certaines CPC qui capturent de grands volumes de thonidés tropicaux en association avec des DCP n'y ont pas assisté. Le groupe de travail a invité une fois de plus toutes les CPC impliquées dans les pêcheries sous DCP à contribuer aux travaux du SCRS et de la Commission en ce qui concerne la gestion des pêcheries de thonidés tropicaux.

9 Adoption du rapport et clôture

La synthèse des travaux réalisés par le groupe de travail au cours de ces deux dernières années (**Appendice 4**) et les recommandations à la Commission (**Appendice 5**) ont été adoptées à la réunion. Le reste du rapport a été adopté par correspondance après la réunion. M. Helguilè Shep a remercié tous les participants pour leurs contributions et il a levé la séance.

Appendice 1

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Désignation du rapporteur
4. Examen des informations soumises par les CPC conformément aux dispositions relatives aux DCP figurant dans les mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT
5. Évaluation de l'emploi des DCP dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT et de la contribution relative des DCP à la mortalité par pêche totale dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT
6. Evaluation des développements survenus dans la technologie des DCP
7. Examen des recommandations à la Commission concernant de possibles mesures supplémentaires concernant la gestion et récupération des DCP
8. Autres questions
9. Adoption du rapport et clôture

Appendice 2**Liste des participants*****PARTIES CONTRACTANTES*****CÔTE D'IVOIRE****Shep, Helguilè***

Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Rue des Pêcheurs; B.P. V-19, Abidjan

Tel: +225 21 35 61 69 / 21 35 04 09, Mob: +225 07 61 92 21, E-Mail: shelguile@yahoo.fr; shep.helguile@aviso.ci

Amandè, Monin Justin

Chercheur Halieute, Centre de Recherches Océanologiques de Côte d'Ivoire, Département Ressources Aquatiques Vivantes – DRAV, 29 Rue des Pêcheurs, BP V 18, Abidjan 01

Tel: +225 05 927 927, Fax: +225 21 351 155, E-Mail: monin.amande@yahoo.fr; monin.amande@cro-ci.org

Brulhet, Jacques

Ministère Ressources animales et halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, 15 Rue Lakanal, 75015 Paris, France

Tel: +33 (0)6 80 90 31 27, E-Mail: brulhet@free.fr

Hema, Cathérine

Coordonnatrice Adjointe de Projet de Développement Durable des Ressources Halieutiques

Tel: +225 49 924 593, E-Mail: hemacathy@yahoo.fr

Konan, Kouadio Justin

Centre de Recherches Océanologiques (CRO), 29 Rue des Pêcheurs, BP V 18, Abidjan 01

Tel: +225 07 625 271, Fax: +225 21 351155, E-Mail: konankouadjustin@yahoo.fr

Martinez, Pierre

C/ Gordillo, 13 6A, 35008 Las Palmas de Gran Canaria, Espagne

Tel: +34 653 968 328, E-Mail: fm.fishing@yahoo.fr

Sombo, Chokou Quetoura

Directeur Adjoint du Port de Pêche d'Abidjan, Abidjan

Tel: +225 0424 1289, Fax: +225 21 238080, E-Mail: sombolois@yahoo.fr; choquetou@gmail.com

Yao, Jacques Datté

Secrétaire Exécutif, Comité d'Administration du Régime Franc (CARF), Rue des Pêcheurs 20, Box 947, Abidjan 20

Tel: +225 242 54666; +225 053 05314, Fax: +225 24 25 7471, E-Mail: dattey@gmx.net

ÉTATS-UNIS**King, Melanie Diamond ***

NOAA - National Marine Fishery Service, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1)1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910

Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

Brown, Craig A.

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Floride 33149

Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Forrestal, Francesca

Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, RSMAS/CIMAS4600 Rickenbacker Causeway, Miami Floride 33149

Tel: +1 305 421 4831, E-Mail: fforrestal@rsmas.miami.edu

Piñeiro Soler, Eugenio

Chairman, Caribbean Fishery Management Council, 723 Box Garden Hills Plaza, Guaynabo, PR 00966

Tel: +1 787 234 8403, Fax: +1 787 834 8102, E-Mail: gpsfish@yahoo.com

Sculley, Michelle

University of Miami, Rosenstell School of Marine and Atmospheric Science, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami FL 33149

Tel: +1 305 421 4920, E-Mail: mjohnston@rsmas.miami.edu

* Chef de délégation.

GABON

Angueko, Davy *

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville
Tel: +241 0653 4886, E-Mail: davyanguoko@yahoo.fr

JAPON

Satoh, Keisuke *

Tuna Fisheries Resources Group, Tuna and Skipjack Resources Division, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency of Japan, 5-7-1, Chome Orido, Shizuoka-Shi Shimizu-Ku 424-8633
Tel: +81 54 336 6044, Fax: +81 54 335 9642, E-Mail: kstu21@fra.affrc.go.jp

SENEGAL

Ndaw, Sidi *

Chef du Bureau des Statistiques à la Direction des Pêches, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Direction des Pêches Maritimes 1, rue Joris, Place du Tirailleur, B.P. 289, Dakar
Tel: +221 33 823 0137; +221775594914, Fax: +221 33 821 4758

Sow, Fambaye Ngom

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRALNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: famngom@yahoo.com

UNION EUROPÉENNE

Arena, Francesca *

European Commission - DG MARE, Unit B1 International Affairs, Law of Sea and Regional Fisheries Management, Rue Joseph II, J99 03/66, 1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 22961364, E-Mail: Francesca.arena@ec.europa.eu

Cervantes Bolaños, Antonio

Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries, European Commission, European Commission Office J99 03/62 Office J-99 3/062, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 2965162, E-Mail: antonio.cervantes@ec.europa.eu

Daniel, Patrick

Commission européenne - DG Affaires maritimes et Pêche, J-79 02/17, 1000 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 229 554 58, E-Mail: patrick.daniel@ec.europa.eu

Álvarez Colmenarejo, Oscar Gustavo

Gerente de operaciones, Calvopescas & Gestra Corporation, Vía de los Poblados 1, 5ª Planta. Edificio A/B, 28042 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 782 33 00; +34 91 745 7964, Fax: +34 91 782 33 12, E-Mail: oscar-gustavo.alvarez@calvo.es

Arrizabalaga, Haritz

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 94 657 40 00, Fax: +34 94 300 48 01, E-Mail: harri@azti.es

Batista, Emilia

Direcção Geral dos Recursos Naturais, Segurança e Serviços Marítimos, Av. De Brasília, 1449-030 Lisboa, Portugal
Tel: +351 21 303 5850, Fax: +351 21 303 5922, E-Mail: ebatista@dgrm.mam.gov.pt

Capello, Manuela

IRD, Institut de Recherche pour le Développement UMR MARBEC - Station Ifremer de Sète, Av Jean Monnet CS, 34203 Sète, France
Tel: +33 499 57 3257, Fax: +33 499 57 3295, E-Mail: manuela.capello@ird.fr

Consuegra Alcalde, Elena

Policy officer, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente - MAGRAMA, Unit of Agreements and RFMOs, Secretary General for Fisheries, Spain, C/ Velázquez, 144, 28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 347 60 66, E-Mail: econsuegra@magrama.es

Dagorn, Laurent

Institut de Recherche pour le Développement I.R.D., MARBEC Marine Biodiversity, Exploitation & Conservation, Avenue Jean Monnet CS 30171, 34200 Sète Cedex, France
Tel: +33 6 48 32 3205, Fax: +33 4 9957 3202, E-Mail: Laurent.dagorn@ird.fr

Etxebarria, Jon Ander

ANABAC - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anabac@anabac.org

Fonteneau, Alain

9, Bd Porée, 35400 Saint Malo, France
Tel: +33 4 99 57 3200, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: alain.fonteneau@ird.fr

Gaertner, Daniel

Center for Marine Biodiversity, Exploitation & Conservation, IRD-UMR MARBECCRH, CS 30171, Av. Jean Monnet, 34203 Sète Cedex, France
Tel: +33 4 99 57 32 31, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: daniel.gaertner@ird.fr

Goñi, Nicolas

AZTI-TECNALIA, Herrera Kaia Portualdea z/g, 20110 Pasaia, Espagne
Tel: +34 946 574000, E-Mail: ngoni@azti.es

Goujon, Michel

ORTHONGEL, 11 bis Rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 9897 1957, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

Grande, Maitane

ALBACORA, S.A., Polígono Industrial Landabaso S.N, 48370 Bermeo, Bizkaia, Espagne
Tel: +34 680 244 757; +34 94 618 71 50, E-Mail: maitane.grande@alabcora.es

Herrera Armas, Miguel Angel

OPAGAC, C/ Ayala 54, 28001 Madrid, Espagne
Tel: 91 431 48 57, Fax: 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Lopez, Jon

AZTI-Tecnalia, Herrera kaia z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 634 209 738, Fax: +34 94 657 25 55, E-Mail: jlopez@azti.es

Merino, Gorka

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia - Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 94 657 4000; +34 664 793 401, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

Muniategi Bilbao, Anertz

ANABAC-OPTUC, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo - Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anabac@anabac.org

Murua, Hilario

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 667 174 433, E-Mail: hmurua@azti.es

Murua, Jefferson

AZTI - Tecnalia/Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualdea z/g, 20110 Pasaia, Espagne
Tel: +34 667 174 433

Nader, Gelare

Dutch National Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation, Ministry of Economic Affairs, Directorate-General Agro Prins Clauslaan 8, POB 20401, 2500 EK, The Hague, Pays-Bas
Tel: + 316 388 25305, E-Mail: g.nader@minez.nl

Orue, Blanca

AZTI - Tecnalia, Herrera kaia portualdea z/g, 20110 Pasaia (Gipuzkoa), Espagne
Tel: +34 651 647 750, E-Mail: borue@azti.es

Pereira, João Gil

Universidade dos Açores, Departamento de Oceanografia e Pescas, Rua Professor Dr. Frederico Machado, 9901-862 Horta Azores, Portugal
Tel: +351 292 200 406, Fax: +351 292 200 411, E-Mail: joao.ag.pereira@uac.pt

Roche, Thomas

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
- Bureau des affaires européennes et internationales, 1 Place des Degrés, 92501 Cedex La Défense, France
Tel: +33 1 40 81 97 51, Fax: +33 1 40 81 86 56, E-Mail: thomas.roche@developpement-durable.gouv.fr

Rubio, Iratxe

ANABAC - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado
49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anabac@anabac.org

Santiago Burrutxaga, Josu

Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) Pays basque, Espagne
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); 664303631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

Txakartegi, Ibon

ANABAC - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado
49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anabac@anabac.org

Uriarte, Iñaki

Anabac - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga 24 - Entreplanta Apartado
49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: iñakiuriarte@pevasa.es; anabac@anabac.org

Urrutia, Xabier

ANABAC - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado
49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 0450, Fax: +34 94 688 4533, E-Mail: xabierurrutia@pevasa.es; anabac@anabac.org

Vinzant, Michel

Armement Scannapieco, 7, quai Cdt. SAMARY, F-34200 Sète, France
Tel: +33 4 6751 95 58, Fax: +33 467 53 73 79, E-Mail: vinzant@wanadoo.fr

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Restrepo, Víctor

Chair of the ISSF Scientific Advisory Committee, ISS-Foundation, 805 15th Street N.W. Suite 650, Washington DC 20005, États-Unis
Tel: + 1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org; vrestrepo@mail.com

Justel, Ana

ISSF-Spain, C/ Francisco Giralte, 2, 28002 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 745 3075, E-Mail: ajustel@iss-foundation.org

Moreno Arriola, Gala

ISSF, 805 15th NW Suite 708, Washington DC 20005, États-Unis
Tel: +1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: gmoreno@iss-foundation.org

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Galland, Grantly

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20009, États-Unis
Tel: +1 202 494 7741, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

Jen, Sandra

The Pew Charitable Trusts, 901 E Street NW, Washington, DC 20004, États-Unis
Tel: +32 498 10 80 96, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: sjen.org@gmail.com

PRÉSIDENT DU SCRS

Die, David

SCRS Chairman, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker
Causeway, Miami Florida 33149, États-Unis
Tel: +1 305 421 4607, Fax: +1 305 421 4221, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6^e étage, 28002 Madrid – Espagne
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Meski, Driss
De Bruyn, Paul
Ortiz, Mauricio
Campoy, Rebecca
de Andrés, Marisa
Peyre, Christine
Fiz, Jesús
Moreno, Juan Ángel
Peña, Esther

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.
Faillace, Linda
Liberas, Christine
Meunier, Isabelle
Renée Hof, Michelle
Sánchez del Villar, Lucía

Appendice 3**Liste des documents et présentations****Documents**

SCRS/2016/017	Retaining bycatch to avoid wastage of fishery resources: How important is the bycatch landed by purse-seiners in Abidjan	Amandè M.J., Restrepo V., Scott J.
SCRS/2016/030	Results achieved within the framework of the EU research project: Catch, Effort, and ecosystem impacts of FAD-fishing (CECOFAD)	Gaertner D., Ariz J., Bez N., Clermidy S., Moreno G., Murua H., and Soto M.
SCRS/2016/042	Review of the Spanish Fish Aggregating Device Management Plan: implementation, evolution and recommendations	Soto, M., Justel-Rubio, A. and Lopez, J
SCRS/2016/044	An assessment of FAD management options for the ICCAT Convention Area	Galland G.R.
SCRS/2016/045	Effects of FAD associated purse seine catches on ecosystem function in the Gulf of Guinea	Forrestal F., Menard F., and Coll M.
SCRS/2016/053	Summary of information available on FADs submitted to the ICCAT Secretariat	de Bruyn P.
SCRS/2016/054	Progress on the adoption of non-entangling drifting fish aggregating devices in tuna purse seine fleets	Murua J., Moreno G., and Restrepo V.

Présentations

SCRS/P/2016/012	Using fishers' echo-sounder buoys to estimate biomass of fish species associated with fish aggregating devices in the Indian Ocean	Orúe B., Lopez J., Murua H., Moreno G., Santiago J., and Soto M.
SCRS/P/2016/013	The importance of knowing the number of FADs for building sound indicators and impact assessments	Capello M., and Dagorn L.
SCRS/P/2016/015	Verification of best practices to reduce FAD impacts on bycatch fauna, and of the limitation of the number of FADs	Goñi N., Santiago J., Murua H., Fraile I., Krug I., Ruiz J., and Pascual P.
SCRS/P/2016/016	Verification of best practices to reduce FAD impacts on bycatch fauna, and of the limitation of the number of FADs	Goñi N., Santiago J., Murua H., Fraile I., Krug I., Ruiz J., and Pascual P.

Appendice 4

Synthèse des conclusions du groupe de travail *ad hoc* sur les DCP

*La présente synthèse regroupe les conclusions relatives aux termes de référence de la Recommandation de l'ICCAT visant à constituer un groupe de travail *ad hoc* sur les dispositifs de concentration des poissons (DCP) (Rec. 15-02). Celle-ci a été élaborée sur la base des documents présentés aux deux réunions du groupe de travail, des discussions qui y ont été tenues, de la réponse à la demande de la Commission d'évaluer les effets du moratoire sur les DCP en vigueur avant l'adoption de la Rec. 15-01 et des dernières évaluations des stocks d'albacore, de thon obèse et de listao. La synthèse qui est présentée s'organise en diverses sections qui correspondent aux termes de référence de la Rec. 15-02.*

a) *Évaluer l'utilisation des DCP dans les pêcheries de l'ICCAT ciblant les thonidés tropicaux, y compris en estimant leur nombre antérieur et actuel et les différents types de bouées et de DCP utilisés dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT et étudier la façon d'améliorer l'utilisation des informations concernant les DCP dans le processus d'évaluation des stocks, y compris afin de quantifier l'effort associé à ce type de pêche.*

a.1 *Utilisation antérieure et actuelle des DCP*

- Les améliorations technologiques ont accru la puissance de pêche des senneurs qui pêchent sous DCP, mais également de ceux qui pêchent sur bancs libres.
- Il existe des indicateurs suggérant que le nombre de DCP déployés et le nombre de DCP actifs ont continué à augmenter, même si leur nombre absolu n'est pas encore connu. Selon les estimations, au moins 17.000 DCP auraient été déployés tous les ans dans la zone de la Convention ICCAT depuis 2010.
- Il a été démontré que l'adoption des DCP et d'autres technologies a contribué à l'expansion par les flottilles de senneurs de leur zone de pêche.
- On ne sait pas combien de temps un DCP demeure actif après son déploiement par un navire. Selon certaines estimations, la durée pourrait être de six mois à un an ; toutefois, les DCP sont souvent échangés entre les navires ou récupérés par une flottille différente ; c'est pourquoi la durée d'utilisation d'un DCP par un même navire peut être bien plus courte.
- Les DCP sont de plus en plus équipés de technologie sophistiquée ; ces dernières années, les DCP ont été munis d'écho-sondeurs et de bouées reliés par satellite.

a.2 *Moyens d'améliorer l'utilisation de l'information sur les DCP dans le processus d'évaluation*

- Les données collectées sur les positions des DCP déployés et des DCP dérivants et mises à la disposition des scientifiques des CPC ont aidé le SCRS à comprendre la distribution de l'un des principaux éléments de l'effort de pêche : la zone recherchée par la flottille de senneurs.
- Les bouées équipées d'échosondeur fournissent des estimations relatives de la biomasse agrégée (toutes espèces combinées) sous le DCP.
- Certains échosondeurs sont en cours de développement pour utiliser plusieurs fréquences en vue de déterminer les espèces présentes sous les DCP. Les essais initiaux suggèrent qu'il pourrait être possible d'établir la distinction entre le listao et les deux autres thons tropicaux (albacore et thon obèse).
- Si le SCRS disposait des estimations de la biomasse provenant des échosondeurs, celles-ci pourraient servir à :
 - o Améliorer les estimations de l'abondance relative obtenue de la CPUE des senneurs.

- o Fournir de nouvelles estimations de l'abondance relative en employant la biomasse estimée par la bouée avant qu'on ne pêche sous le DCP

a.3 Quantification de l'effort associé à ce type de pêcherie

- Il faut encore estimer les améliorations de l'efficacité obtenues par le développement de la stratégie de pêche en association des canneurs et des senneurs (avec ou sans DCP), mais on suppose que ces améliorations sont considérables.
- Les données actuellement disponibles ne permettent pas de quantifier avec précision l'effort total effectif et la capacité de pêche associés à ce type de pêcherie, y compris la contribution des canneurs et des navires de support.

b) Dans le but d'identifier les lacunes dans les données, revoir les informations soumises par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) conformément aux dispositions relatives aux DCP figurant dans les mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.

b.1 Moratoires sur les DCP

- Une évaluation préliminaire de l'efficacité du moratoire convenu dans la Rec. 15-01 ne pourra vraisemblablement pas être réalisée avant qu'au moins trois ans n'aient passé depuis sa mise en œuvre intégrale.
- Il existe trois importants jeux de données des flottilles de senneurs et de canneurs de toutes les CPC qui amélioreraient les analyses du moratoire actuel et de futurs moratoires, à savoir :
 - o Prises par mode de pêche (DCP, bancs libres) déclarées par carrés de 1° et par mois.
 - o Nombre d'opérations par mode de pêche (DCP, bancs libres) déclaré par carrés de 1° et par mois.
 - o Nombre de bouées actives avec GPS attachées aux DCP ou à d'autres objets flottants déclaré par carré de 1° et par mois.

Certaines CPC communiquent déjà la plupart de ces données à l'ICCAT ; toutefois, pour que les données soient réellement utiles pour le SCRS, il est primordial que toutes les flottilles les fournissent.

b.2 Obligations de déclaration en matière de DCP

- On a analysé l'efficacité de la collecte des données sur les opérations sous DCP consignées dans les carnets de pêche des navires pour l'océan Atlantique et d'autres océans. Ces analyses peuvent identifier les raisons pour lesquelles les données recueillies dans ces carnets de pêche ne correspondent pas toujours aux informations souhaitées ou bien pourquoi ces registres contiennent des informations erronées. Ces analyses peuvent également fournir des solutions à ces problèmes :
 - o La collecte des données relatives aux DCP nécessite un ensemble standard de définitions pouvant être adopté de la même manière pour toutes les flottilles. Sur le plan pratique, cet ensemble de définitions devrait idéalement être élaboré en consultation avec les autres ORGP thonières. Le projet européen CECOFAD, qui a bénéficié de la participation d'associations de pêcheurs français et espagnols, a standardisé une liste de définitions et d'exigences minimum en matière de données à collecter. Ces listes peuvent servir à apporter des éléments informatifs à ce processus.
- Il est trop tôt pour avancer si le nombre de DCP actifs sera restreint par la limite allouée à chaque navire en vertu de la Rec. 15-01.
- Les efforts initialement déployés par l'industrie et les scientifiques pour contrôler le nombre de DCP actifs sont encourageants.

- Les données fournies par les observateurs scientifiques sont capitales pour compléter les données des carnets de pêche et pour apporter des connaissances plus précises des informations biologiques (p.ex. prises accessoires, prise par taille, échantillons biologiques, composition de la capture) relatives à la pêcherie de thonidés tropicaux. Il convient de noter que certaines flottilles de senneurs ont déjà mis en place une couverture intégrale.
- Les obligations de déclaration en ce qui concerne les DCP et les navires de support bénéficieraient d'exigences additionnelles concernant :
 - o Le rôle des navires de support dans l'évolution de l'effort de pêche ; et
 - o Des échelles spatiotemporelles plus précises pour la déclaration de la capture et de l'effort.
- Un examen préliminaire de l'information soumise par les CPC révèle que le degré de déclaration diffère entre les CPC. En conséquence, il est impossible d'établir avec certitude le nombre de DCP déployés.

c) Évaluer la contribution relative des DCP à la mortalité par pêche totale dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT

c.1 Mortalité par pêche à la senne par rapport à la mortalité par pêche totale de tous les engins

- Les opérations à la senne sous DCP contribuent considérablement à la capture des thonidés tropicaux au sein de l'ICCAT. Toutefois, les opérations à la senne sur bancs libres ainsi que les captures réalisées avec d'autres engins de pêche sont également importantes. La contribution relative, en poids, des différents engins de pêche aux débarquements des trois espèces au cours de ces dernières années (moyenne de 2010-2013) est comme suit :

Engin	BET	YFT	SKJ
PS_Objet	21%	20%	41%
PS_Banc libre	4%	36%	4%
PS pas d'info ¹	12%	15%	26%
LL	47%	17%	0%
BB	15%	8%	26%
Autres	1%	4%	3%

- La capture de certaines espèces à la senne s'est accrue par rapport à d'autres engins de pêche. À titre d'exemple, la contribution relative de l'engin de senne à la prise totale de thon obèse au cours de la période 2009-2014 a augmenté de 50% par rapport à la période 2000-2008.

c.2 Mortalité par pêche sous DCP par rapport à la mortalité totale par pêche à la senne

- Le ciblage des bancs de listao par les flottilles de senneurs entraînera toujours des captures accidentelles de juvéniles de thon obèse et d'albacore. Ces captures de juvéniles de thon obèse et d'albacore sont plus grandes si elles ont été réalisées sur des bancs associés à des DCP.
- Au fur et à mesure que le nombre de DCP et leur efficacité se sont accrus, la contribution relative des DCP à la mortalité par pêche globale du listao, des juvéniles de thon obèse et des juvéniles d'albacore n'a cessé de s'accroître.
- En raison de l'information historique limitée dont on dispose sur les changements survenus dans les opérations sous DCP réalisées par le passé, il est difficile d'estimer la mortalité par pêche des thonidés juvéniles. Si les données sur les opérations sous DCP requises en vertu de la Rec. 15-01 sont déclarées de façon exacte et exhaustive, elles pourront servir à considérablement améliorer la capacité du SCRS à estimer la future mortalité par pêche de l'albacore, du thon obèse et du listao.

¹ Les prises à la senne sur un type de banc non classifié (PS pas d'info) correspondent principalement aux captures réalisées sous DCP par les flottilles qui opèrent dans le golfe de Guinée.

- En octobre 2016, le SCRS examinera la question de savoir si l'augmentation de la mortalité par pêche relative des juvéniles d'albacore se poursuit depuis 2010.
- Le moratoire sur la pêche sous DCP prévu dans la Rec. 11-01 et la Rec. 14-01 n'a pas été efficace en termes de réduction de la mortalité des juvéniles de thon obèse et la réduction éventuelle de la mortalité des spécimens d'albacore a été minimale, principalement en raison de la redistribution de l'effort dans des zones adjacentes à la zone du moratoire.
- Tout moratoire sur la pêche sous DCP qui n'englobe pas la majorité de la zone d'opération des DCP peut potentiellement entraîner la redistribution de l'effort de pêche sous DCP dans des zones se trouvant à l'extérieur du moratoire.
- La proportion des juvéniles de thon obèse dans les captures réalisées sous DCP n'est pas constante à travers les zones de la région équatoriale. Les moratoires établis dans des zones où les captures de juvéniles de thon obèse sont plus importantes vont probablement entraîner de plus fortes réductions de la mortalité des juvéniles de thon obèse.
- Les données d'observateur montrent que les rejets par les senneurs du listao, de l'albacore et du thon obèse sont très faibles si on les compare aux prises retenues. Les taux relatifs de rejet sont plus élevés dans les opérations réalisées sous DCP.
- Une importante composante du "faux poisson" qui est vendu sur le marché local en Afrique occidentale est constituée de thons tropicaux qui ne sont pas aptes à être destinés aux conserveries (p.ex. spécimens considérés trop petits ou endommagés). Une forte proportion de ces poissons provient des opérations sous DCP. Il est indispensable de garantir le suivi de ces captures avec l'aide des observateurs à bord et d'améliorer le suivi des débarquements des senneurs dans les ports africains conformément au programme d'échantillonnage au port de l'ICCAT.
- Il est encore trop tôt pour tenter d'estimer l'effet que les nouvelles mesures (limite de capture du thon obèse, limite du nombre de DCP actifs par navire et nouvelle fermeture des DCP) prévues dans la Rec. 15-01 auront en matière de réduction de la mortalité des juvéniles de thon obèse et d'albacore.
- La recherche scientifique sur la dynamique des thonidés à diverses échelles spatio-temporelles centrée sur l'utilisation des DCP par les bancs de thonidés peut améliorer la compréhension de l'abondance et la mortalité par pêche des thonidés tropicaux. Cette recherche est entravée par l'absence d'estimations précises du nombre total de DCP et de leur distribution spatio-temporelle à l'intérieur de la zone ICCAT.

c.3 Mortalité par pêche des espèces accessoires

- La pêche sous DCP donne lieu à une mortalité accrue non seulement des thonidés mais également d'autres espèces qui sont rejetées et ne survivent pas aux opérations de pêche. Ces mortalités peuvent entraîner des changements dans l'écosystème qui peuvent être détectés par des modèles écosystémiques, tel que celui qui a été mis au point pour le golfe de Guinée. Les changements détectés dans le golfe de Guinée sont toutefois plus faibles que ceux estimés pour d'autres écosystèmes pêchés.
- La pêche sous DCP entraîne la capture accidentelle de certaines espèces de requins et de tortues marines faisant l'objet de préoccupation de conservation. Ces prises accidentelles sont bien plus faibles que les prises accidentelles réalisées par les palangriers. Certaines flottilles de senneurs ont développé de meilleures pratiques (faisant l'objet d'un suivi par couverture intégrale d'observateurs scientifiques) en ce qui concerne leur façon de traiter ces captures. Lorsque les meilleures pratiques sont utilisées, les taux de survie des requins qui atteignent le pont du navire sont de l'ordre de 15 à 20% et les taux de survie des tortues marines sont proches des 100%.

d) Évaluer les développements de la technologie liée aux DCP, y compris en ce qui concerne :

- Amélioration technologique en ce qui concerne la mortalité par pêche.

- Il faut contrôler adéquatement les améliorations technologiques qui entraînent un changement de la puissance de pêche et il convient de garantir la coopération entre les scientifiques et le secteur de la pêche.

- Marquage et identification des DCP et des bouées servant d'outil pour surveiller, suivre et contrôler les DCP

- Le suivi du nombre de DCP actifs est faisable et peut être réalisé en :
 - o Utilisant le numéro d'identification de la bouée fourni par le fabricant de la bouée.
 - o Enregistrant le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP nouvellement déployé et le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP récupéré. Dans les cas où il se produit un changement de bouée dans un DCP, le code d'identification de la bouée associée au DCP tout comme le code d'identification de la bouée qui sert de remplacement doivent être consignés.
 - o Établissant une base de données globale des registres des activités sous DCP réalisées par toutes les flottilles de senneurs.

- Réduction de l'impact écologique des DCP en améliorant leur conception, en utilisant par exemple des DCP non emmêlants et des matériaux biodégradables.

- Les DCP perdus ou abandonnés peuvent potentiellement avoir un impact négatif sur les écosystèmes en contribuant aux débris marins. Ils peuvent aussi dériver et endommager des habitats sensibles (tels que les récifs coralliens).
- Il a été estimé qu'entre 2007 et 2013 environ 10% des DCP pourvus de bouées ont échoué sur la côte et que certains d'entre eux se sont retrouvés dans des habitats sensibles.
- Les DCP non emmêlants ou présentant un risque plus faible d'emmêlement permettent de réduire la mortalité des espèces protégées.
- Les flottilles de senneurs actives dans l'Atlantique et dans d'autres océans sont conscientes de la nécessité de commencer à utiliser des DCP non emmêlants ou présentant un risque plus faible d'emmêlement. Elles ont joué un rôle de premier plan pour tester et développer cette technologie.
- Des programmes de recherche sont actuellement menés sur la construction des DCP avec du matériel biodégradable, essentiellement grâce au financement du secteur de la pêche. Les résultats des essais initiaux sont encourageants. Il est prévu de réaliser des essais plus exhaustifs dans des conditions de pêche typiques de DCP dérivants dans les zones tropicales.
- Il est nécessaire et urgent de développer plus avant cette technologie compte tenu des nouvelles dispositions énoncées dans la Rec. 15-01 et du fait qu'une CPC impose déjà l'utilisation de matériaux biodégradables comme condition d'octroi du permis d'opérer dans sa ZEE.

e) Identifier les options de gestion et les normes communes concernant la gestion des DCP, y compris les éléments des plans de gestion des DCP, la régulation des limites concernant le déploiement, les caractéristiques et l'utilisation des DCP, telles que le marquage, et les activités des navires d'appui, et évaluer leur impact sur les espèces gérées par l'ICCAT et les écosystèmes pélagiques, sur la base de l'avis scientifique et l'approche de précaution. Cette tâche devrait prendre en considération toutes les composantes de la mortalité par pêche, les méthodes qui ont permis à la pêche sous DCP d'accroître la capacité d'un navire de capturer des poissons, ainsi que les éléments socio-économiques en vue de formuler des recommandations efficaces à la Commission sur la gestion des DCP dans les pêcheries de thonidés tropicaux.

e.1 Capacité de pêche, y compris numéro de DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que des données pertinentes soient rendues disponibles pour quantifier avec précision l'effort effectif total et la capacité de pêche associée à ce type de pêcherie, y compris la contribution des canneurs et des navires de support. Le groupe de travail sur les DCP recommande que le SCRS examine cette information et formule un avis sur l'adaptation de la capacité de pêche dans toutes ses composantes (nombre de DCP, nombre de navires de pêche et de navires de support) afin d'atteindre les objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux.

*e.2 Plans de gestion des DCP**Définition des activités sous DCP*

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- En tenant compte, comme point de départ, des conclusions du projet de recherche européen CECOFAD (SCRS /2016/30), le SCRS :
 - o mettra au point un ensemble de définitions sur les objets flottants et les types d'activités développés sur ceux-ci, y compris les "opérations sous DCP" et la "pêche sous DCP". Il faudra notamment élaborer des définitions et établir les caractéristiques des DCP non-emmêlants et biodégradables ;
 - o examinera et recommandera des changements supplémentaires, selon le cas, aux exigences standard minimum de déclaration des données à recueillir dans les pêcheries sous DCP par le biais des carnets de pêche ;
 - o établira des lignes directrices destinées aux capitaines de navires qui expliqueront dans le détail la façon dont les données et plus particulièrement les informations qualitatives doivent être communiquées.

Compte tenu des conclusions du SCRS, le groupe de travail ad hoc sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- Les plans nationaux de gestion des DCP devraient inclure un chapitre spécifique sur les programmes de formation des capitaines des navires visant à standardiser les procédures de collecte et de déclaration des données.

Récupération des DCP

- Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT exhorte les CPC, en collaboration avec l'industrie, à régler les questions concernant les impacts des DCP sur les habitats côtiers sensibles, notamment afin d'atténuer les risques d'échouage.
- Dans un premier temps, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'identifier les zones côtières susceptibles d'être touchées par l'échouage éventuel des DCP.

*e.3 Déclaration des données sur les DCP et collaborations scientifiques en ce qui concerne les obligations de déclaration**Déclaration des données*

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande d'élargir les exigences de données des CPC, telles que prévues dans la Rec. 15-02, comme suit :

- Déclarer les captures et les efforts des senneurs et des canneurs, y compris le nombre d'opérations, conformément aux exigences de déclaration des données de la Tâche II (p.ex.

par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois) et en établissant la distinction entre les pêcheries opérant sur des bancs associés à des objets flottants et celles opérant sur bancs libres ;

- Déclarer le nombre d'objets flottants équipés de bouées actives observés par rectangles statistiques de 1°x1°, mois et État du pavillon ;
- Déclarer le nombre de DCP déployés par les navires de support par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois.
- Lorsque les senneurs opèrent en association avec les canneurs, déclarer les captures et l'effort conformément aux exigences de la Tâche I et de la Tâche II en tant que "senneur associé à un canneur" (PS+BB).

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT souligne également la nécessité d'examiner et de contrôler les éventuels changements survenus dans les stratégies de pêche, en particulier les activités de pêche des senneurs en association avec les canneurs et/ou navires de support.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Secrétariat de l'ICCAT établisse un format commun permettant aux CPC de soumettre les informations et les données requises dans la Rec. 15-01 d'une manière standardisée. Le Secrétariat de l'ICCAT devrait également mettre au point la base de données connexe.

Collaborations scientifiques

Le plan de gestion des DCP de chaque CPC devrait inclure un chapitre spécifique décrivant la façon dont le secteur national de la pêche et les halieutes nationaux collaborent en vue de s'échanger les informations sur les stratégies de pêche et la dynamique des pêcheries, en identifiant notamment les données et informations à collecter et à fournir au-delà des dispositions de déclaration obligatoires énoncées dans la Rec. 15-01. Les données enregistrées par échosondeur devraient être mises à la disposition des scientifiques nationaux, tout comme toute information quantitative et qualitative permettant aux scientifiques nationaux de mieux évaluer les liens et les tendances entre l'effort de pêche nominal et effectif.

Reconnaissant que l'analyse complète de l'information détaillée sur l'effort sur les DCP peut être entravée par les restrictions existantes qui font que les scientifiques nationaux d'une CPC ont un accès limité aux données des flottilles de cette même CPC, il est recommandé que des approches soient envisagées (p.ex. accords de confidentialité) afin de permettre l'analyse de jeux de données plus complets qui reflètent les activités sous DCP des diverses flottilles.

e.4 Formulation de l'avis scientifique sur les DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'élaborer des indicateurs des pêcheries décrivant la composition de la capture, les structures des tailles et les tailles moyennes de la capture des différents métiers contribuant à la mortalité par pêche des thonidés tropicaux et notamment des flottilles de senneurs pêchant sous des objets flottants.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS de fournir un avis sur de possibles modifications des modes de pêche affectant la composition de la prise par taille et de leur impact sur la PME et l'état relatif des stocks.

e.5 Application

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Comité d'application évalue l'application par les CPC concernées des obligations de déclaration énoncées dans la Rec. 15-01. À cette fin, le Secrétariat de l'ICCAT devrait faire un rapport au Comité d'application sur les informations reçues.

En ce qui concerne le nombre de DCP, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de mettre en œuvre et de contrôler les limites conformément à la Rec. 15-01 et de garantir l'évaluation par l'ICCAT de l'application sur une base régulière.

e.6 Marquage et identification des DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de considérer que le suivi des DCP actifs se fait en :

- o utilisant le numéro d'identification de la bouée fourni par le fabricant de la bouée,
- o enregistrant le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP nouvellement déployé et le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP récupéré. Dans les cas où il se produit un changement de bouée dans un DCP, le code d'identification de la bouée associée au DCP tout comme le code d'identification de la bouée qui sert de remplacement doivent être consignés.
- o établissant une base de données globale des registres des activités sous DCP réalisées par toutes les flottilles de senneurs.

e.7 Observateurs

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission d'accroître la couverture par observateurs pour les grands navires en vue de collecter des données plus précises sur la composition de la capture et les prises accidentelles. Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT indique que la question des prises accessoires au sein des pêcheries relevant de l'ICCAT devrait être abordée d'une façon exhaustive pour l'ensemble des flottilles.

e.8 Rejets

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de mettre sur pied, conformément aux principes des *directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets*, une politique de rétention adéquate pour les thonidés tropicaux afin de mieux gérer les prises accessoires et réduire les rejets dans les pêcheries de thonidés tropicaux.

f) Identifier et évaluer des options de récupération des DCP, et déterminer des délais pour ce faire, afin de garantir une gestion correcte de l'environnement marin.

- L'utilisation de DCP pourvus de bouées permet de suivre leur position en permanence. Ceci contribue à réduire le nombre de DCP perdus par le biais de stratégies qui visent à les récupérer et/ou à les réutiliser. La récupération accrue des DCP pourrait se traduire par une réduction des impacts potentiels sur les habitats sensibles et les espèces protégées.
- Certaines stratégies permettent de réussir à accroître la réutilisation de différentes composantes des DCP actifs. Celles-ci englobent la restitution volontaire des bouées récupérées à leurs propriétaires par le biais de réseaux industriels et le recours aux efforts de récupération des DCP perdus qui s'approchent des régions côtières et notamment des habitats sensibles.
- La réutilisation des DCP réduit l'impact sur les écosystèmes et les espèces cibles.
- Il est important d'établir la distinction entre la récupération de tout le DCP et la récupération des instruments uniquement (bouées), même si cet aspect est économiquement avantageux pour l'industrie, car cela n'atténue que partiellement l'impact potentiel des DCP non récupérés.

Références

- ICCAT 2015. Report of the first meeting of the Ad-Hoc Working group on FADs. 20 p. ICCAT Col. Vol. Sci. Pap. Vol 71 (In press).
- ICCAT 2015. Response to the Commission 19.1: *Evaluate the efficacy of the area/time closure referred to in paragraph 24 for the reduction of catches of juvenile bigeye and yellowfin*, [Rec. 14-01] paragraph 26. In Report of the Standing Committee of Research and statistics (SCRS) pp 245-247. ICCAT Report for biennial period, 2014-15, Part II (2015) - Vol. 2 (In press).
- ICCAT 2015. Rec. 15-01. *Recommendation by ICCAT on a multi-annual conservation and management program for tropical tunas*. 16p. In ICCAT Report for biennial period, 2014-15, Part II (2015) - Vol. 1 (In press).
- ICCAT 2015. Rec. 15-02. *Recommendation by ICCAT to establish an ad hoc working group on fish aggregating devices (FADs)*. 2p. In ICCAT Report for biennial period, 2014-15, Part II (2015) - Vol. 1 (In press).
- ICCAT 2016. Report of the second meeting of the Ad-Hoc Working group on FADs.

Plus tous les autres documents du SCRS présentés aux deux réunions du GT ad hoc sur les DCP.

Recommandations

- o L'ICCAT devrait, en collaboration avec le secteur industriel, faciliter la formation des pêcheurs aux exigences actuelles en matière de collecte des données sur les activités de pêche sous DCP. Cette formation devrait être répétée chaque fois que les exigences des données sont modifiées.

Recommandations finales

e.1 Capacité de pêche, y compris numéro de DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que des données pertinentes soient rendues disponibles pour quantifier avec précision l'effort effectif total et la capacité de pêche associée à ce type de pêcherie, y compris la contribution des canneurs et des navires de support. Le groupe de travail sur les DCP recommande que le SCRS examine cette information et formule un avis sur l'adaptation de la capacité de pêche dans toutes ses composantes (nombre de DCP, nombre de navires de pêche et de navires de support) afin d'atteindre les objectifs de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux.

e.2 Plans de gestion des DCP

Définition des activités sous DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- En tenant compte, comme point de départ, des conclusions du projet de recherche européen CECOFAD (SCRS /2016/30), le SCRS :
 - o mettra au point un ensemble de définitions sur les objets flottants et les types d'activités développés sur ceux-ci, y compris les "opérations sous DCP" et la "pêche sous DCP". Il faudra notamment élaborer des définitions et établir les caractéristiques des DCP non-emmêlants et biodégradables ;
 - o examinera et recommandera des changements supplémentaires, selon le cas, aux exigences standard minimum pour les données à recueillir dans les pêcheries sous DCP par le biais des carnets de pêche ;
 - o établira des lignes directrices destinées aux capitaines de navires qui expliqueront dans le détail la façon dont les données et plus particulièrement les informations qualitatives doivent être communiquées.

Compte tenu des conclusions du SCRS, le groupe de travail ad hoc sur les DCP de l'ICCAT recommande ce qui suit :

- Les plans nationaux de gestion des DCP devraient inclure un chapitre spécifique sur les programmes de formation des capitaines des navires visant à standardiser les procédures de collecte et de déclaration des données.

Récupération des DCP

- Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT exhorte les CPC, en collaboration avec l'industrie, à régler les questions concernant les impacts des DCP sur les habitats côtiers sensibles, notamment afin d'atténuer les risques d'échouage.
- Dans un premier temps, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'identifier les zones côtières susceptibles d'être touchées par l'échouage éventuel des DCP.

e.3 Déclaration des données sur les DCP et collaborations scientifiques en ce qui concerne les obligations de déclaration

Déclaration des données

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande d'élargir les exigences en matière de données pour les CPC, telles que prévues dans la Rec. 15-01, comme suit :

- Déclarer les captures et les efforts des senneurs et des canneurs, y compris le nombre d'opérations, conformément aux exigences de déclaration des données de la Tâche II (c'est-à-dire par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois) et en établissant la distinction entre les pêcheries opérant sur des bancs associés à des objets flottants et celles opérant sur bancs libres ;
- Déclarer le nombre d'objets flottants équipés de bouées actives observés par rectangles statistiques de 1°x1°, mois et État du pavillon ;
- Déclarer le nombre de DCP déployés par les navires de support par rectangles statistiques de 1°x1° et par mois.
- Lorsque les senneurs opèrent en association avec les canneurs, déclarer les captures et l'effort conformément aux exigences de la Tâche I et de la Tâche II en tant que "senneur associé à un canneur" (PS+BB).

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT souligne également la nécessité d'examiner et de contrôler les éventuels changements survenus dans les stratégies de pêche, en particulier les activités de pêche des senneurs en association avec les canneurs et/ou navires de support.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Secrétariat de l'ICCAT établisse un format commun permettant aux CPC de soumettre les informations et les données requises dans la Rec. 15-01 d'une manière standardisée. Le Secrétariat de l'ICCAT devrait également mettre au point la base de données connexe.

Collaborations scientifiques

Le plan de gestion des DCP de chaque CPC devrait inclure un chapitre spécifique décrivant la façon dont le secteur national de la pêche et les halieutes nationaux collaborent en vue de s'échanger les informations sur les stratégies de pêche et la dynamique des pêcheries, en identifiant notamment les données et informations à collecter et à fournir au-delà des dispositions de déclaration obligatoires énoncées dans la Rec. 15-01. Les données enregistrées par échosondeur devraient être mises à la disposition des scientifiques nationaux, tout comme toute information quantitative et qualitative permettant aux scientifiques nationaux de mieux évaluer les liens et les tendances entre l'effort de pêche nominal et effectif.

Reconnaissant que l'analyse complète de l'information détaillée sur l'effort sur les DCP peut être entravée par les restrictions existantes qui font que les scientifiques nationaux d'une CPC ont un accès limité aux données des flottilles de cette même CPC, il est recommandé que des approches soient envisagées (p.ex. accords de confidentialité) afin de permettre l'analyse de jeux de données plus complets qui reflètent les activités sous DCP des diverses flottilles.

e.4 Formulation de l'avis scientifique sur les DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS d'élaborer des indicateurs des pêcheries décrivant la composition de la capture, les structures des tailles et les tailles moyennes de la capture des différents métiers contribuant à la mortalité par pêche des thonidés tropicaux et notamment des flottilles de senneurs pêchant sous des objets flottants.

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de demander au SCRS de fournir un avis sur de possibles modifications des modes de pêche affectant la composition de la prise par taille et de leur impact sur la PME et l'état relatif des stocks.

e.5 Application

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande que le Comité d'application évalue l'application par les CPC concernées des obligations de déclaration énoncées dans la Rec. 15-01. À cette fin, le Secrétariat de l'ICCAT devrait faire un rapport au Comité d'application sur les informations reçues.

En ce qui concerne le nombre de DCP, le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande de mettre en œuvre et de contrôler les limites conformément à la Rec. 15-01 et de garantir l'évaluation par l'ICCAT de l'application sur une base régulière.

e.6 Marquage et identification des DCP

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de considérer que le suivi des DCP actifs se fait en :

- o utilisant le numéro d'identification de la bouée fourni par le fabricant de la bouée,
- o enregistrant le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP nouvellement déployé et le numéro d'identification de la bouée associée à tout DCP récupéré. Dans les cas où il se produit un changement de bouée dans un DCP, le code d'identification de la bouée associée au DCP tout comme le code d'identification de la bouée qui sert de remplacement doivent être consignés.
- o établissant une base de données globale des registres des activités sous DCP réalisées par toutes les flottilles de senneurs.

e.7 Observateurs

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission d'accroître la couverture par observateurs pour les grands navires en vue de collecter des données plus précises sur la composition de la capture et les prises accidentelles. Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT indique que la question des prises accessoires au sein des pêcheries relevant de l'ICCAT devrait être abordée d'une façon exhaustive pour l'ensemble des flottilles.

e.8 Rejets

Le groupe de travail sur les DCP de l'ICCAT recommande à la Commission de mettre sur pied, conformément aux principes des *directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets*, une politique de rétention adéquate pour les thonidés tropicaux afin de mieux gérer les prises accessoires et réduire les rejets dans les pêcheries de thonidés tropicaux.